

«D'abord, le retard apporté à régler les pensions des anciens combattants n'est pas dû au rapport Woods; il est dû au fait qu'on attend un rapport d'une autre nature émanant d'un autre groupe de mon ministère et traitant spécifiquement des taux de pension.

Le ministre a déjà, bien sûr, parlé de cela précédemment. La lettre et la déclaration du ministre continuent en ces termes:

Je puis assurer au député et à la Chambre que si le rapport n'est pas entre nos mains dans un avenir assez rapproché, nous devons peut-être envisager entre-temps de procéder à un rajustement provisoire des taux de pension. J'espère qu'il nous parviendra à temps pour nous éviter de devoir recourir à cet expédient et nous permettre de procéder à un rajustement fondé sur une base rationnelle.»

Plus de cinq mois se sont écoulés depuis que le ministre a fait cette déclaration et pourtant le gouvernement garde le silence.

La lettre de M. MacBeath se poursuit:

Il est hautement regrettable que cette attitude apparemment insensible du gouvernement fédéral ne permette pas aux handicapés, victime de la guerre, et aux ayants droit de ceux qui sont morts pour la patrie d'avoir part entière aux célébrations de notre centenaire.

La Légion royale canadienne est bien obligée d'en conclure que ceux dont les sacrifices, au cours de la guerre, ont rendu possible notre centenaire ont été oubliés. Nous apprécierions quelque preuve tangible qu'il n'en est pas ainsi.

Pour conclure, monsieur le président, j'espère que le premier ministre, les membres du gouvernement et, surtout, le ministre des Affaires des anciens combattants prendront cette lettre de M. MacBeath en considération de même que les protestations de la Légion royale canadienne et les protestations de centaines de milliers d'anciens combattants et qu'il sera fait quelque chose, à très bref délai, pour cette catégorie tout à fait particulière de citoyens.

M. Herridge: Monsieur le président, les circonstances ne m'incitent pas à solliciter trop longtemps l'attention de la Chambre. Je suis sûr, pour commencer, que tous les députés, en particulier les membres du comité permanent des affaires des anciens combattants, ont appris avec intérêt que le ministre est en possession du rapport Woods. Je ne doute pas qu'il sera bientôt transmis au comité permanent qui pourra ainsi examiner sa teneur ainsi que les instances émanant des diverses organisations.

Je dois l'avouer, le ministre a donné une réponse décevante au sujet de la possibilité d'augmenter les pensions. Je suis sûr qu'elle décevra les membres de la Légion royale canadienne et les autres organisations d'anciens combattants, tout comme elle déçoit les députés et les membres du comité permanent des affaires des anciens combattants qui, j'ai grand plaisir à le dire, considèrent ces problèmes depuis des années sans parti pris. Lors

[M. MacRae.]

de nos rencontres, au cours des séances du comité, nous avons discuté différentes questions concernant les taux de pension, les allocations aux anciens combattants, l'administration de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et ainsi de suite, d'une manière tout à fait impartiale. On peut le constater, je crois, grâce au rapport adressé cette année à la Chambre par le comité lorsqu'il s'occupait des griefs émis par les anciens combattants de Hong-kong. A mon avis, les membres du comité étaient en général satisfaits de la compétence dont les responsables de la Commission canadienne des pensions ont fait preuve à cet égard en révisant tous ces dossiers.

Je dois dire, toutefois, que la déclaration du ministre, ce soir, a causé à bon nombre d'entre nous une vive déception. Même au président du comité permanent des affaires des anciens combattants qui, avant l'ajournement de la Chambre, avait énergiquement plaidé en faveur de la hausse de ces pensions et des taux d'allocations aux anciens combattants. Le préopinant vient tout juste de citer un éditorial paru dans le *Légionnaire canadien* de septembre. Je ne répéterai pas ce qu'il a dit. Néanmoins, je tiens à citer le reste de cet éditorial intitulé «Jusqu'à quand?»

Pour certains, ces mots peuvent sembler durs. Ils le sont et ils sont excusables. Si le premier ministre et le ministre des Affaires des anciens combattants se donnaient la peine de relire les déclarations de ce dernier qui figurent au hasard depuis qu'on a accordé en novembre dernier le relèvement totalement insuffisant et purement «provisoire» de 15 p. 100, ils comprendraient pourquoi la Légion est frustrée, craintive et profondément déçue.

On lui a donné trop de vagues explications et fait trop de demi-promesses, et il est grand temps que l'action suive les paroles. Évidemment, on n'a pas encore trouvé la «base logique» mentionnée par M. Teillet et comme «l'avenir pas trop éloigné» auquel il a fait allusion est passé depuis longtemps, le moins que le gouvernement puisse faire au cours de la prochaine session, c'est d'entériner l'assurance qu'a donnée le ministre des Affaires des anciens combattants d'accorder une nouvelle hausse «provisoire».

Que le premier ministre Pearson n'ait pas, dans sa conférence de presse, fait allusion à une telle loi à prendre en considération à la session de l'automne, cela est extrêmement inquiétant. Combien longtemps encore doivent attendre nos handicapés, victimes de la guerre?

Indépendamment du parti auquel ils adhèrent, la grande majorité des députés partagent ces sentiments, j'en suis sûr. Bon nombre des anciens combattants et des personnes à leur charge seront déçus, de même que tous les Canadiens qui tiennent à ce que les anciens combattants soient traités équitablement. Nous attendons tous, j'en suis certain, une autre déclaration sur cette très importante question, déclaration que, espérons-nous, le ministre fera très prochainement.